TD 2 - Bibliothèque (moins simplifiée)

septembre 2018 V0.2 Philippe Collet & Benjamin Benni

Description du problème

Après plusieurs réunions avec des représentants des bibliothèques universitaires, plusieurs besoins additionnels doivent être intégrés :

- La bibliothèque propose aux étudiants et aux enseignants de l'université des livres et des revues.
- Ces livres comme ces revues sont acquis auprès d'éditeurs qui proposent leurs nouveautés par l'intermédiaire de catalogues.
- Les choix d'acquisition ou d'abonnement sont pris en fonction du budget de la bibliothèque et des demandes des enseignants des différents départements de l'université.
- Chaque document est identifié par un numéro unique. Un livre est caractérisé par un titre, un nom d'éditeur et un ou plusieurs auteur(s). Les revues sont caractérisées par un titre et la périodicité de leur parution.
- S'il existe plusieurs exemplaires d'un livre, chaque exemplaire a une cote qui lui est propre. Les revues sont consultables sur place uniquement et la bibliothèque ne dispose que d'un seul exemplaire de chacun des numéros de revue.
- Un livre peut être emprunté ou consulté sur place.
- Les étudiants et enseignants qui souhaitent emprunter des livres sont identifiés par un numéro, un nom et une adresse (département d'appartenance pour les enseignants).
- Il peuvent consulter sur place, effectuer des recherches de documents par titre ou nom d'auteur en utilisant le système d'information de la bibliothèque. Lorsque le résultat de la requête porte sur un numéro de revue, son sommaire (liste des titres des principaux articles) est affiché.
- On ne peut pas emprunter plus de 3 livres en même temps, et la durée maximum d'un prêt est de 15 jours pour un étudiant et de 1 mois pour un enseignant.
- Si un livre n'est pas disponible, il peut le réserver.
- Les enseignants sont relancés par courrier électronique lorsqu'ils ne rendent pas leurs livres dans les délais. Les étudiants, relancés par courrier et par sms, qui n'ont pas rendu les livres qu'ils ont empruntés dans les délais ne peuvent pas emprunter de livres pour une durée égale au dépassement du délai, et cela à partir de la date de restitution des livres.

Travail à réaliser

- Déterminer les nouveaux éléments qui étendent le glossaire du domaine
- Modifier les cas d'utilisation, puis les diagrammes de classes et de séquences pour tenir compte des changements de besoin. Procéder progressivement bien sur !
- Ecrire ensuite le cas d'utilisation détaillé de l'emprunt d'un livre.